



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
DE LA BAIE DU COTENTIN
du 19 mars 2014**

PROCES-VERBAL



L'an deux mil quatorze, le dix-neuf mars à vingt heures trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni à la salle des fêtes de Baupte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR avec comme secrétaire de séance Madame Nadia DESFAUDAIS.

Nombre de membres :	101	Etaients présents : N. LEBLOND, A. MAITRE, D. HAMCHIN, G. LAJOYE, M. LEBLANC, P. LECONTE, G. FOUCHER, M. LECONTE, K. DUPONT, A. MOUCHEL, R. SORET, R. LOUCHAR, A. TOURAINNE, F. BUIRON, G. CREPIN, H. HOUEL, J.P. LHONNEUR, N. LEGASTELOIS, M. LOQUET, L. REGNAULT, C. SUAREZ, C. TOURAILLE, P. VIOLETTE, M. BERNARD, D. CORNIERE, D. LANGEVIN, M. LEROUVILLOIS, E. AUBERT, G. GIDON, A. BOUFFARD, R. BROTTIN, M. TRUFFAUT, A. DESSOUDE, M. JOSSET, R. MARIE, M. PICOT, J.C. HAIZE, M. LECHEVALLIER, G. MERCIER, T. GRAUX, G. VOYDIE, A. POUTHAS, P. CATHERINE, C. CHANTREUIL, S. CORBIN, F. COUDRIER, D. SECCHI, M.J. LELAIDIER, P. AUBRIL, J.Y. BODIN, M. ANNE, H. MAUDUIT, P. FAUVEL, N. LAURENCE, A. LANGLOIS, M. HAIZE, L. FAUNY, J. MAILLARD, G. LEBARBENCHON, N. DESFAUDAIS, M. NEEL, M.H. BACHELEY, H. MILET, R. DROUET, D. LACOTTE, M. LEFEVRE, M. MARGUERIE, S. VOISIN, J. LAURENT, Mo. LEPOURRY, J.J. BREGUET, J.P. HERVIEU, B. LENEVEU, A. LELIEVRE, J.P. TRAVERT.
Nombre de membres présents :	75	Absents représentés : B. MALOISEL donne pouvoir à G. FOUCHER, A. SCALLE donne pouvoir à N. DESFAUDAIS, D. LEMAIRE donne procuration à K. DUPONT, X. GRAWITZ donne pouvoir à J.P. LHONNEUR, E. MOISSET donne pouvoir à M. LOQUET, D. BALEN donne pouvoir à P. VIOLETTE.
Nombre de membres votants :	81	Absents excusés : A. LETOURNEUR, B. LECONTE, B. MALOISEL, M. BAGOT, A. SCALLE, D. LEMAIRE, S. COUBRUN, D. DESMARES-MARIE, X. GRAWITZ, E. MOISSET, J. BUCQUET, D. BALEN, J. BENOIT, M. JEAN, M.C. DUCHEMIN, R. GEORGES, P. LUCAS, F. LEFRAND, J. LELOUP, H. LHONNEUR, C. DENNEBOUY, J.C. FLAMBARD, G. COUILLARD, T. SALVAYRE, L. ETASSE, Bertrand LECONTE, G. LENOIR, D. SIVERT, R. REGNAULT, G. DUVERNOIS.
Date de convocation :	13/03/2014	
Date d'affichage du procès-verbal :		
Date d'affichage de la délibération :		
Date de publication :		
Numéro de délibération :	091-2014-03-19	



1 - Vote des budgets primitifs 2014 (Rapport 2014 03 19 - 1)

Budget Général : Budget Primitif 2014

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaires l'obligation faite à la Communauté de Communes de voter son premier budget avant le 30 mars 2014 compte-tenu de sa création au 1^{er} janvier 2014.

Le Président explique que le budget primitif présenté ci-après a été bâti en dehors de toute notification de recettes fiscales ainsi que de dotations d'état.

Les recettes de la Communauté de Communes seront connues ultérieurement et il s'agira alors d'inscrire les montants exacts dans les comptes correspondants et de réviser ce budget en conséquence.

Le Président **expose** le budget primitif 2014 de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin présenté au vote, décomposé par chapitres comme suit :

équilibre de la section de fonctionnement à 13.785.401,80 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre / articles		BDC	Chapitre / articles		BDC
N°	Intitulé	BP 2014	N°	Intitulé	BP 2014
011	Charges à caractère général	2 471 888,19	013	Atténuation de charges	43 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 595 856,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 405 420,00
014	Atténuation de produits	2 386 866,00	73	Impôts et taxes	7 317 773,00
			74	Dotations, subventions et participations	2 869 038,00
65	Autres charges de gestion courante	2 190 832,00	75	Autres produits de gestion courante	660 709,78
	Total des dépenses de gestion courante	10 645 442,19		Total des recettes de gestion des services	12 295 940,78
66	Charges financières	541 733,59	76	Produits financiers	0,00
67	Charges exceptionnelles	75 822,00	77	Produits exceptionnels	2 500,00
022	Dépenses imprévues	195 618,00			
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	11 458 615,78		Total des recettes réelles de fonctionnement	12 298 440,78
023	Virement à la section d'investissement	1 837 000,00			
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	489 786,02	042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	17 286,75
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 326 786,02		Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	17 286,75
				<i>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</i>	1 469 674,27
	TOTAL DE L'EXERCICE	13 785 401,80		TOTAL DE L'EXERCICE	13 785 401,80

* GFP = Groupement à Fiscalité Propre

** SPIC = Service Public Industriel et Commercial

équilibre de la section d'investissement à 6.854.637,52 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre / articles		CC BDC			Chapitre / articles		CC BDC		
N°	Intitulé	RAR	BP 2014	Crédits 2014	N°	Intitulé	RAR	BP 2014	Crédits 2014
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	199 024,29	283 960,00	482 984,29	13	Subventions d'investissement (sauf 138)	336 151,00	64 769,00	400 920,00
204	Subventions d'équipements versées		0,00						
21	Immobilisations corporelles	187 974,16	2 241 204,25	2 429 178,41	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 270 000,00	5 000,00	1 275 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00					
23	Immobilisations en cours	2 265 728,68	223 400,00	2 489 128,68					
	Total des dépenses d'équipement	2 652 727,13	2 748 564,25	5 401 291,38		Total des recettes d'équipement	1 606 151,00	69 769,00	1 675 920,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 10)	57 969,00	1 188 677,50	1 246 646,50
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00	138	Autres subv. D'invest. Non transférables	1 325 285,00	120 000,00	1 445 285,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	587 202,00	587 202,00					
27	Autres immobilisations financières		0,00		27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
					024	Produits des cessions	0,00	160 000,00	160 000,00
020	Dépenses imprévues			0,00					
	Total des dépenses financières	0,00	587 202,00	587 202,00		Total des recettes financières	1 383 254,00	1 468 677,50	2 851 931,50
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 652 727,13	3 335 766,25	5 988 493,38		Total des recettes réelles d'investissement	2 989 405,00	1 538 446,50	4 527 851,50
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	0,00	17 286,75	17 286,75	021	Virement de la section de fonctionnement		1 837 000,00	1 837 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	0,00	489 786,02	489 786,02
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	17 286,75	17 286,75	041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
						Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00	2 326 786,02	2 326 786,02
	<i>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>		848 857,39	848 857,39		<i>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>		0,00	
	TOTAL DE L'EXERCICE	2 652 727,13	3 353 053,00	6 854 637,52		TOTAL DE L'EXERCICE	2 989 405,00	3 865 232,52	6 854 637,52

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **par 80 voix pour et 1 abstention, approuve** le budget primitif 2014 relatif au budget général de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Budget annexe des Ordures Ménagères Sainte-Mère Eglise : Budget Primitif 2014

Le Président **expose** le budget primitif 2014 du budget annexe des OM Sainte-Mère présenté au vote, décomposé par chapitres comme suit :

équilibre de la section de fonctionnement à 1.256.974,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre / articles		OM	Chapitre / articles		OM
N°	Intitulé	Crédits 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014
011	Charges à caractère général	584 179,00	013	Atténuation de charges	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	68 250,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	631 000,80
65	Autres charges de gestion courante	376 700,00	74	Dotations, subventions et participations	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 029 129,00	75	Autres produits de gestion courante	33 942,03
66	Charges financières	0,00	Total des recettes de gestion des services		664 942,83
67	Charges exceptionnelles	45 000,00	76	Produits financiers	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 074 129,00	77	Produits exceptionnels	0,00
023	Virement à la section d'investissement	157 450,00	Total des recettes réelles de fonctionnement		664 942,83
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	25 395,00	042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		182 845,00	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00
			R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		592 031,17
TOTAL DE L'EXERCICE		1 256 974,00	TOTAL DE L'EXERCICE		1 256 974,00

équilibre de la section d'investissement à 317.545,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre / articles		OM		Chapitre / articles		OM	
N°	Intitulé	RAR	Crédits 2014	N°	Intitulé	RAR	Crédits 2014
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	20 000,00	13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	7 269,00
21	Immobilisations corporelles	27 276,00	297 545,00	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		27 276,00	317 545,00	Total des recettes d'équipement		0,00	7 269,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 10)	0,00	3 270,50
13	Subventions d'investissement reçues			138	Autres subv. D'invest. Non transférables	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	165	Dépôts et cautionnement reçus		
Total des dépenses financières		0,00	0,00	Total des recettes financières		0,00	3 270,50
Total des dépenses réelles d'investissement		27 276,00	317 545,00	Total des recettes réelles d'investissement		0,00	10 539,50
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement		157 450,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	0,00	25 395,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00	182 845,00
				R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			124 160,50
TOTAL DE L'EXERCICE		27 276,00	317 545,00	TOTAL DE L'EXERCICE		0,00	317 545,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, approuve** le budget primitif 2014 relatif au budget annexe des Ordures Ménagère Sainte-Mère Eglise.

Budget annexe du Port de Plaisance : Budget Primitif 2014

Le Président **expose** le budget primitif 2014 du budget annexe du port de plaisance présenté au vote, décomposé par chapitres comme suit :

équilibre de la section de fonctionnement à 430.355,63 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre / articles		PORT	Chapitre / articles		PORT
N°	Intitulé	Crédits 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014
011	Charges à caractère général	199 299,08	013	Atténuation de charges	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	74 150,00	70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, mar	292 000,00
Total des dépenses de gestion courante		276 459,08	74	Subventions d'exploitation	0,00
66	Charges financières	12 474,55	Total des recettes de gestion des services		304 800,00
67	Charges exceptionnelles	3 150,00	76	Produits financiers	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	350,00	77	Produits exceptionnels	7 900,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00	Total des recettes réelles de fonctionnement		312 700,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		297 433,63	042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	47 260,00
023	Virement à la section d'investissement	30 000,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		359 960,00
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	102 922,00	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		70 395,63
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		430 355,63	TOTAL DE L'EXERCICE		430 355,63
TOTAL DE L'EXERCICE		430 355,63	TOTAL DE L'EXERCICE		430 355,63

équilibre de la section d'investissement à 196.762,50 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre / articles		PORT		Chapitre / articles		PORT	
N°	Intitulé	RAR	Crédits 2014	N°	Intitulé	RAR	Crédits 2014
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	100,00	13	Subventions d'investissement (sauf 138)	32 077,00	32 077,00
21	Immobilisations corporelles	51 775,00	116 642,50	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation			22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	23	Immobilisations en cours		
Total des dépenses d'équipement		51 775,00	116 742,50	Total des recettes d'équipement		32 077,00	32 077,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 10)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues			165	Dépôts et cautionnement reçus	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	28 760,00				
020	Dépenses imprévues		4 000,00	Total des recettes financières		0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	32 760,00	Total des recettes réelles d'investissement		32 077,00	32 077,00
Total des dépenses réelles d'investissement		51 775,00	149 502,50	021	Virement de la section de fonctionnement		30 000,00
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	0,00	47 260,00	040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	0,00	102 922,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	47 260,00	Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00	132 922,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			31 763,50
TOTAL DE L'EXERCICE		51 775,00	196 762,50	TOTAL DE L'EXERCICE		32 077,00	196 762,50

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, approuve** le budget primitif 2014 relatif au budget annexe du Port de Plaisance.

Budget annexe des Marchés aux bestiaux : Budget Primitif 2014

Le Président **expose** le budget primitif 2014 du budget annexe des marchés aux bestiaux présenté au vote, décomposé par chapitres comme suit :

équilibre de la section de fonctionnement à 39.453,76 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre / articles		MARCHE	Chapitre / articles		MARCHE
N°	Intitulé	Crédits 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014
011	Charges à caractère général	25 295,76	013	Atténuation de charges	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 700,00	70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	29 100,00
65	Autres charges de gestion courante	110,00	74	Subventions d'exploitation	1 100,00
Total des dépenses de gestion courante		35 105,76	75	Autres produits de gestion courante	950,00
66	Charges financières	0,00	Total des recettes de gestion des services		31 150,00
67	Charges exceptionnelles	5,00	76	Produits financiers	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	77	Produits exceptionnels	100,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		35 110,76	Total des recettes réelles de fonctionnement		31 250,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	4 343,00	042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 343,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00
TOTAL DE L'EXERCICE		39 453,76	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		8 203,76
TOTAL DE L'EXERCICE		39 453,76	TOTAL DE L'EXERCICE		39 453,76

équilibre de la section d'investissement à 44.897,77 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre / articles		MARCHE		Chapitre / articles		MARCHE	
N°	Intitulé	RAR	Crédits 2014	N°	Intitulé	RAR	Crédits 2014
21	Immobilisations corporelles	6 122,76	35 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	8 897,77	23	Immobilisations en cours		
Total des dépenses d'équipement		6 122,76	43 897,77	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues		1 000,00	Total des recettes financières		0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	1 000,00	Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		6 122,76	44 897,77	021	Virement de la section de fonctionnement		
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	0,00	4 343,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00	4 343,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			40 554,77
TOTAL DE L'EXERCICE		6 122,76	44 897,77	TOTAL DE L'EXERCICE		0,00	44 897,77

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, approuve** le budget primitif 2014 relatif au budget annexe des Marchés aux bestiaux.

Budget annexe du Tourisme : Budget Primitif 2014

Le Président **expose** le budget primitif 2014 du budget annexe du tourisme présenté au vote, décomposé par chapitres comme suit :

équilibre de la section de fonctionnement à 256.108,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre / articles		TOURISME	Chapitre / articles		TOURISME
N°	Intitulé	Crédits 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014
011	Charges à caractère général	231 843,00	013	Atténuation de charges	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	121 813,60
65	Autres charges de gestion courante	0,00	74	Dotations, subventions et participations	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	231 843,00	75	Autres produits de gestion courante	66 000,00
				Total des recettes de gestion des services	187 813,60
67	Charges exceptionnelles	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	231 843,00		Total des recettes réelles de fonctionnement	187 813,60
023	Virement à la section d'investissement	23 400,00			
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	865,00	042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	24 265,00		Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
				R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	68 294,40
	TOTAL DE L'EXERCICE	256 108,00		TOTAL DE L'EXERCICE	256 108,00

équilibre de la section d'investissement à 30.306,63 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre / articles		TOURISME		Chapitre / articles		TOURISME	
N°	Intitulé	RAR	Crédits 2014	N°	Intitulé	RAR	Crédits 2014
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	586,00	586,00	13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	24 265,00				
	Total des dépenses d'équipement	586,00	24 851,00		Total des recettes d'équipement	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	6 041,63
	Total des dépenses financières	0,00	0,00		Total des recettes financières	0,00	6 041,63
	Total des dépenses réelles d'investissement	586,00	24 851,00		Total des recettes réelles d'investissement	0,00	6 041,63
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement		23 400,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	0,00	865,00
					Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00	24 265,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		5 455,63		R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		
	TOTAL DE L'EXERCICE	586,00	30 306,63		TOTAL DE L'EXERCICE	0,00	30 306,63

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, approuve** le budget primitif 2014 relatif au budget annexe du Tourisme.

Modification de l'affectation et reprise des résultats 2013 du budget annexe du Tourisme de Sainte-Mère Eglise

Il convient de modifier l'affectation et la reprise des résultats 2013 du budget annexe du Tourisme compte-tenu de la prise en compte nécessaire de l'intégration de l'actif de l'ancienne association tourisme de Sainte-Mère Eglise au compte de gestion 2013.

Cette intégration fait apparaître un déficit d'investissement de 2.993,66 €.

L'intégration de l'excédent de fonctionnement de l'ancienne association tourisme avait pu être effectuée au moment du budget primitif 2013.

Résultats

Section de <u>fonctionnement</u>	Dépenses	291.960,67 €
	Recettes	323.371,20 €
<i>résultat de fonctionnement de l'exercice</i>		<i>31.411,03 €</i>
<i>report de n-1</i>		<i>42.925,00 €</i>
<i>résultat cumulé de clôture</i>		<i>74.336,03 €</i>
Section <u>d'investissement</u>	Dépenses	4.269,29 €
	Recettes	1.807,32 €
<i>résultat d'investissement de l'exercice</i>		<i>- 2.461,97 €</i>
<i>Intégration du déficit de l'association</i>		<i>- 2.993,66 €</i>
<i>résultat d'investissement de clôture</i>		<i>- 5.455,63 €</i>

Les restes à réaliser sont de	Dépenses	586,00 €
<i>résultat restes à réaliser</i>		- 586,00 €
<i>résultat d'investissement cumulé</i>		- 6.041,63 €

Reprise et affectation des résultats :

En fonctionnement	au 002	68.294,40 €
En investissement :	au 001	- 5.455,63 €
	Au 1068	6.041,63 €

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** et après en avoir délibéré, **adopte l'affectation et les reprises de résultats du budget annexe du Tourisme** tels qu'exposés ci-dessus.

Budget annexe du SPANC : Budget Primitif 2014

Le Président **expose** le budget primitif 2014 du budget annexe du SPANC présenté au vote, décomposé par chapitres comme suit :

équilibre de la section de fonctionnement à 56.984,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre / articles		SPANC	Chapitre / articles		SPANC
N°	Intitulé	CREDITS 2014	N°	Intitulé	CREDITS 2014
011	Charges à caractère général	45 894,00	013	Atténuation de charges	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 500,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	39 241,41
65	Autres charges de gestion courante	600,83	74	Dotations, subventions et participations	0,00
Total des dépenses de gestion courante		55 994,83	75	Autres produits de gestion courante	0,00
66	Charges financières	50,00	77	Produits exceptionnels	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	778	Autres produits exceptionnels	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		56 544,83	Total des recettes réelles de fonctionnement		39 241,41
022	Dépenses imprévues d'exploitation (7.5%)				
023	Dépenses d'exploitation-Virement à la section d'investissement				
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	439,17	042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		439,17	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		17 742,59
TOTAL DE L'EXERCICE		56 984,00	TOTAL DE L'EXERCICE		56 984,00

équilibre de la section d'investissement à 2.716,68 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre / articles		SPANC	Chapitre / articles		SPANC
N°	Intitulé	CREDITS 2014	N°	Intitulé	CREDITS 2014
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 000,00	13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00
21	Immobilisations corporelles	716,68	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 716,68	Total des recettes d'équipement		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00
13	Subventions d'investissement reçues		138	Autres subv. D'invest. Non transférables	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	165	Dépôts et cautionnement reçus	
Total des dépenses financières		0,00	Total des recettes financières		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 716,68	Total des recettes réelles d'investissement		0,00
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	
041	Opérations patrimoniales	0,00	040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	439,17
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			Total des recettes d'ordre d'investissement		439,17
			R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		2 277,51
TOTAL DE L'EXERCICE		2 716,68	TOTAL DE L'EXERCICE		2 716,68

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, approuve** le budget primitif 2014 relatif au budget annexe du SPANC.

Budget annexe de la ZA du Mingrelin : Budget Primitif 2014

Le Président **expose** le budget primitif 2014 du budget annexe de la ZA du Mingrelin présenté au vote, décomposé par chapitres comme suit :

équilibre de la section de fonctionnement à 203.303,30 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre / articles		ZA MINGRELIN
N°	Intitulé	Crédits 2014
011	Charges à caractère général	54 645,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00
Total des dépenses de gestion courante		54 655,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		54 655,00
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	148 648,30
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		148 648,30
<i>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</i>		0,00
TOTAL DE L'EXERCICE		203 303,30

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre / articles		ZA MINGRELIN
N°	Intitulé	Crédits 2014
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	52 835,00
75	Autres produits de gestion courante	48 816,65
Total des recettes de gestion des services		101 651,65
Total des recettes réelles de fonctionnement		101 651,65
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	101 651,65
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		101 651,65
<i>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</i>		0,00
TOTAL DE L'EXERCICE		203 303,30

équilibre de la section d'investissement à 148.648,30 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre / articles		ZA MINGRELIN
N°	Intitulé	Crédits 2014
Total des dépenses d'équipement		0,00
Total des dépenses financières		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	101 651,65
Total des dépenses d'ordre d'investissement		101 651,65
<i>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>		46 996,65
TOTAL DE L'EXERCICE		148 648,30

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre / articles		ZA MINGRELIN
N°	Intitulé	Crédits 2014
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00
Total des recettes financières		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	148 648,30
Total des recettes d'ordre d'investissement		148 648,30
<i>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>		
TOTAL DE L'EXERCICE		148 648,30

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, approuve** le budget primitif 2014 relatif au budget annexe de la ZA du Mingrelin.

Budget annexe de l'atelier-relais Carentan : Budget Primitif 2014

Le Président **expose** le budget primitif 2014 du budget annexe de l'atelier-relais Carentan présenté au vote, décomposé par chapitres comme suit :

équilibre de la section de fonctionnement à 63.235,68 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre / articles		ATELIER RELAIS
N°	Intitulé	Crédits 2014
011	Charges à caractère général	18 882,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00
Total des dépenses de gestion courante		18 892,36
66	Charges financières	16 315,32
67	Charges exceptionnelles	7 000,00
022	Dépenses imprévues	1 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		43 207,68
023	Virement à la section d'investissement	1 000,00
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	19 028,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		20 028,00
TOTAL DE L'EXERCICE		63 235,68

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre / articles		ATELIER RELAIS
N°	Intitulé	Crédits 2014
013	Atténuation de charges	0,00
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, mar	0,00
75	Autres produits de gestion courante	31 510,00
Total des recettes de gestion des services		31 510,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	10,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		31 520,00
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00
<i>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</i>		31 715,68
TOTAL DE L'EXERCICE		63 235,68

équilibre de la section d'investissement à 28.879,85 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre / articles		ATELIER RELAIS	Chapitre / articles		ATELIER RELAIS
N°	Intitulé	Crédits 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014
21	Immobilisations corporelles	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00
23	Immobilisations en cours	6 300,85	23	Immobilisations en cours	0,00
Total des dépenses d'équipement		6 300,85	Total des recettes d'équipement		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 579,00	165	Dépôts et cautionnement reçus	3 150,00
020	Dépenses imprévues	0,00	Total des recettes financières		3 150,00
Total des dépenses financières		22 579,00	Total des recettes réelles d'investissement		3 150,00
Total des dépenses réelles d'investissement		28 879,85	021	Virement de la section de fonctionnement	1 000,00
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	0,00	040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	19 028,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	Total des recettes d'ordre d'investissement		20 028,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		5 701,85
TOTAL DE L'EXERCICE		28 879,85	TOTAL DE L'EXERCICE		28 879,85

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, approuve** le budget primitif 2014 relatif au budget annexe de l'atelier-relais de Carentan.

Budget annexe de la ZA de Sainte-Mère : Budget Primitif 2014

Le Président **expose** le budget primitif 2014 du budget annexe de la ZA de Sainte-Mère présenté au vote, décomposé par chapitres comme suit :

équilibre de la section de fonctionnement à 478.650,77 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre / articles		ZA STE MERE EGLISE	Chapitre / articles		ZA STE MERE EGLISE
N°	Intitulé	Crédits 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014
011	Charges à caractère général	224 995,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	224 995,00
65	Autres charges de gestion courante	4,44	75	Autres produits de gestion courante	5,00
Total des dépenses de gestion courante		224 999,44	Total des recettes de gestion des services		225 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	Total des recettes réelles de fonctionnement		225 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		224 999,44	042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	253 650,77
023	Virement à la section d'investissement	0,00	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		253 650,77
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	253 650,77	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		253 650,77	TOTAL DE L'EXERCICE		478 650,77
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,56	TOTAL DE L'EXERCICE		478 650,77
TOTAL DE L'EXERCICE		478 650,77	TOTAL DE L'EXERCICE		478 650,77

équilibre de la section d'investissement à 253.650,77 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre / articles		ZA STE MERE EGLISE	Chapitre / articles		ZA STE MERE EGLISE
N°	Intitulé	Crédits 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014
Total des dépenses d'équipement		0,00	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00
Total des dépenses financières		0,00	Total des recettes d'équipement		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	Total des recettes financières		0,00
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	253 650,77	040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	253 650,77
Total des dépenses d'ordre d'investissement		253 650,77	Total des recettes d'ordre d'investissement		253 650,77
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		
TOTAL DE L'EXERCICE		253 650,77	TOTAL DE L'EXERCICE		253 650,77

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, approuve** le budget primitif 2014 relatif au budget annexe de la ZA de Sainte-Mère.

Budget annexe de la ZA de Blossville : Budget Primitif 2014

Le Président **expose** le budget primitif 2014 du budget annexe de la ZA de Blossville présenté au vote, décomposé par chapitres comme suit :

équilibre de la section de fonctionnement à 472.560,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre / articles		ZA BLOSVILLE	Chapitre / articles		ZA BLOSVILLE
N°	Intitulé	Crédits 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014
011	Charges à caractère général	230 460,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	236 274,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	75	Autres produits de gestion courante	5,74
Total des dépenses de gestion courante		230 465,00	Total des recettes de gestion des services		236 279,74
67	Charges exceptionnelles	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	Total des recettes réelles de fonctionnement		236 279,74
Total des dépenses réelles de fonctionnement		230 465,00			
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	242 095,00	042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	236 280,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		242 095,00	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		236 280,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,26
TOTAL DE L'EXERCICE		472 560,00	TOTAL DE L'EXERCICE		472 560,00

équilibre de la section d'investissement à 242.095,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre / articles		ZA BLOSVILLE	Chapitre / articles		ZA BLOSVILLE
N°	Intitulé	Crédits 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014
Total des dépenses d'équipement		0,00	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00
Total des dépenses financières		0,00	Total des recettes d'équipement		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	Total des recettes financières		0,00
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	236 280,00	Total des recettes réelles d'investissement		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		236 280,00	040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	242 095,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		5 815,00	Total des recettes d'ordre d'investissement		242 095,00
			R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		
TOTAL DE L'EXERCICE		242 095,00	TOTAL DE L'EXERCICE		242 095,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, approuve** le budget primitif 2014 relatif au budget annexe de la ZA de Blosville.

Budget annexe de la ZA du Foirail : Budget Primitif 2014

Le Président **expose** le budget primitif 2014 du budget annexe de la ZA du Foirail présenté au vote, décomposé par chapitres comme suit :

équilibre de la section de fonctionnement à 469.332,78 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre / articles		ZA FOIRAIL	Chapitre / articles		ZA FOIRAIL
N°	Intitulé	Crédits 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014
011	Charges à caractère général	200 100,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	74	Dotations, subventions et participations	0,00
Total des dépenses de gestion courante		200 110,00	75	Autres produits de gestion courante	10,00
66	Charges financières	0,00	Total des recettes de gestion des services		10,00
67	Charges exceptionnelles	69 112,78	76	Produits financiers	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		269 222,78	Total des recettes réelles de fonctionnement		10,00
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	200 110,00	042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	200 110,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		200 110,00	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		200 110,00
R 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		269 212,78
TOTAL DE L'EXERCICE		469 332,78	TOTAL DE L'EXERCICE		469 332,78

équilibre de la section d'investissement à 200.110,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre / articles		ZA FOIRAIL	Chapitre / articles		ZA FOIRAIL
N°	Intitulé	Crédits 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014
Total des dépenses d'équipement		0,00	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00
Total des dépenses financières		0,00	Total des recettes d'équipement		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	Total des recettes financières		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	Total des recettes réelles d'investissement		0,00
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	200 110,00	040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	200 110,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		200 110,00	Total des recettes d'ordre d'investissement		200 110,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		
TOTAL DE L'EXERCICE		200 110,00	TOTAL DE L'EXERCICE		200 110,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, approuve** le budget primitif 2014 relatif au budget annexe de la ZA du Foirail.

Budget annexe de la ZA de Sainteny : Budget Primitif 2014

Le Président **expose** le budget primitif 2014 du budget annexe de la ZA de Sainteny présenté au vote, décomposé par chapitres comme suit :

équilibre de la section de fonctionnement à 392.010,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre / articles		ZA SAINTENY	Chapitre / articles		ZA SAINTENY
N°	Intitulé	Crédits 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014
011	Charges à caractère général	196 000,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	196 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	75	Autres produits de gestion courante	5,00
Total des dépenses de gestion courante		196 005,00	Total des recettes de gestion des services		196 005,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		196 005,00	Total des recettes réelles de fonctionnement		196 005,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	196 005,00	042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	196 005,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		196 005,00	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		196 005,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00
TOTAL DE L'EXERCICE		392 010,00	TOTAL DE L'EXERCICE		392 010,00

équilibre de la section d'investissement à 196.005,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre / articles		ZA SAINTENY	Chapitre / articles		ZA SAINTENY
N°	Intitulé	Crédits 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014
Total des dépenses d'équipement		0,00	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00
Total des dépenses financières		0,00	Total des recettes d'équipement		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	Total des recettes financières		0,00
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	196 005,00	040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	196 005,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		196 005,00	Total des recettes d'ordre d'investissement		196 005,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		
TOTAL DE L'EXERCICE		196 005,00	TOTAL DE L'EXERCICE		196 005,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, approuve** le budget primitif 2014 relatif au budget annexe de la ZA de Sainteny.

Budget annexe de la Zone de Mixité Urbaine (ZMU) de Tripieville : Budget Primitif 2014

Le Président **expose** le budget primitif 2014 du budget annexe de la ZMU de Tripieville présenté au vote, décomposé par chapitres comme suit :

équilibre de la section de fonctionnement à 200.010,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre / articles		ZMU TRIPIEVILLE	Chapitre / articles		ZMU TRIPIEVILLE
N°	Intitulé	Crédits 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014
011	Charges à caractère général	100 000,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	100 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	75	Autres produits de gestion courante	5,00
Total des dépenses de gestion courante		100 005,00	Total des recettes de gestion des services		100 005,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		100 005,00	Total des recettes réelles de fonctionnement		100 005,00
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	100 005,00	042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	100 005,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		100 005,00	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		100 005,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00
TOTAL DE L'EXERCICE		200 010,00	TOTAL DE L'EXERCICE		200 010,00

équilibre de la section d'investissement à 100.005,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre / articles		ZMU TRIPIEVILLE	Chapitre / articles		ZMU TRIPIEVILLE
N°	Intitulé	Crédits 2014	N°	Intitulé	Crédits 2014
	Total des dépenses d'équipement	0,00		Total des recettes d'équipement	0,00
	Total des dépenses financières	0,00		Total des recettes financières	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00		Total des recettes réelles d'investissement	0,00
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	100 005,00	040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	100 005,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	100 005,00		Total des recettes d'ordre d'investissement	100 005,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00		R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	
	TOTAL DE L'EXERCICE	100 005,00		TOTAL DE L'EXERCICE	100 005,00

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, approuve** le budget primitif 2014 relatif au budget annexe de la ZMU de Tripieville.

Madame LEBARBANCHON pose la question des recettes de l'école de musique. Monsieur LHONNEUR répond qu'elles sont de l'ordre de 42000 €.

Monsieur LEFEVRE constate, ce qui est positif, que la moitié des impôts vont vers la jeunesse.

Monsieur MOUCHEL souhaite une précision sur le montant inscrit en investissement pour la voirie. La somme de 1 000 000 € ne paraît pas suffisante. Monsieur LHONNEUR précise qu'en cas de nécessité, des sommes supplémentaires en cours d'exercice pourront être votées.

Monsieur BREGUET demande ce qui est prévu pour l'aménagement du numérique, (fibre optique...). Des communautés de communes seront desservies bien avant nous. Monsieur LHONNEUR précise que la décision appartiendra au futur conseil communautaire. Le coût exact est à définir.

Concernant le budget du port de plaisance, Monsieur CORBIN s'interroge sur le doublement des frais de personnel par rapport à 2013. Monsieur LHONNEUR répond que la totalité des frais de personnel n'est pas imputé sur le budget du port de plaisance pour des raisons d'équilibre budgétaire. Cependant, il précise que les frais de personnel sont constants.

2 - Point Fort Environnement : Modification statutaire

Considérant la délibération du comité syndical du Point Fort Environnement du 7 février 2014 et la saisine dudit syndicat relative à la modification de ses statuts reçue le 5 mars 2014,

Considérant le retrait du syndicat mixte du Point Fort des communes de Lingeard, Le Mesnil Gilbert, Saint Laurent de Cuves et Saint Michel à compter du 1^{er} janvier 2014 (qui rejoignent la communauté de communes de Brécey),

Considérant l'extension du périmètre de l'Intercom du bassin de Villedieu par l'adhésion des communes de Le Tanu et Sainte Cécile,

Considérant la modification de l'article 1.6 des statuts du Syndicat mixte du Point Fort Environnement relative à la représentation des délégués des collectivités membres,

Le conseil communautaire est invité à :

- approuver / refuser le retrait du syndicat mixte du Point Fort des communes de Lingeard, Le Mesnil Gilbert, Saint Laurent de Cuves et Saint Michel de Montjoie à compter du 1^{er} janvier 2014,
- approuver / refuser l'adhésion au Syndicat mixte du Point Fort Environnement de l'Intercom du bassin de Villedieu suite à l'extension de son périmètre,
- approuver / refuser la modification de l'article 1.6 des statuts du Syndicat mixte du Point Fort Environnement relative à la représentation des délégués des collectivités membres.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, :

- approuvent le retrait du syndicat mixte du Point Fort des communes de Lingeard, Le Mesnil Gilbert, Saint Laurent de Cuves et Saint Michel à compter du 1^{er} janvier 2014,
- approuvent l'adhésion au Syndicat mixte du Point Fort Environnement de l'Intercom du bassin de Villedieu suite à l'extension de son périmètre,
- approuvent la modification de l'article 1.6 des statuts du Syndicat mixte du Point Fort Environnement relative à la représentation des délégués des collectivités membres.

3 - Redevance des ordures ménagères :

a) Vote des montants de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que le régime appliqué à l'ancienne communauté de communes de Sainte Mère Eglise ainsi qu'aux communes de Montmartin-en-Graignes et Tribehou était la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

En ce qui concerne l'ancienne communauté de communes de Carentan en Cotentin et la commune de Houtteville, la taxe enlèvement des ordures ménagères (TEOM) était appliquée.

Par ailleurs Monsieur le Président précise les références juridiques relatives au financement des ordures ménagères en cas de fusion. A savoir :

Article 1639 A bis

- L'EPCI issu de la fusion doit prendre les délibérations afférentes à la TEOM avant le 15 janvier de l'année qui suit celle de la fusion.
- A défaut de délibération, le régime applicable en matière de TEOM sur le territoire des EPCI ayant fait l'objet de la fusion est maintenu pour une durée qui ne peut excéder **cinq années suivant la fusion.**

Article L 2333-76

- L'EPCI issu de la fusion doit prendre la délibération afférente à la REOM avant le 1er mars de l'année qui suit celle de la fusion.
- A défaut de délibération, le régime applicable en matière de REOM sur le territoire de l'EPCI ayant fait l'objet de la fusion ou sur le territoire des communes incluses dans le périmètre de l'EPCI issu de la fusion est maintenu pour une durée qui ne peut excéder **les deux années suivant la fusion.**

A défaut de délibération prise avant le 15 janvier, les modes de financement appliqués l'année précédant la fusion sont maintenus au maximum pour les 2 années qui suivent la fusion : **la TEOM et la REOM peuvent donc coexister temporairement** (à défaut de délibération les deux premières années suivant la fusion, le mode de financement sera obligatoirement celui de la TEOM).

Ce délai permettra à la future communauté de communes de préparer le passage aux modes de financements incitatifs (obligatoire à partir du 1er janvier 2015).

En ce qui concerne le financement de la compétence ordures ménagères, la communauté de communes de la Baie du Cotentin devra choisir entre les modes de financement préexistants. En effet, la REOM et la TEOM sont exclusifs l'un de l'autre.

Par ailleurs, faisant suite aux propositions de la commission « environnement » réunie le 26 février 2014 et sur la base de ces éléments, il est proposé de :

- maintenir le régime de la TEOM pour les communes de l'ancienne communauté de communes de Carentan en Cotentin ainsi que pour la commune de Houtteville,
- maintenir le régime de la REOM pour les communes de l'ancienne communauté de communes de Sainte Mère Eglise ainsi que pour les communes de Montmartin en Graignes et Tribehou,
- voter les montants de la REOM applicables à compter du 1er janvier 2014 tels que présentés ci-dessous :

Catégorie	Montant redevance d'enlèvement des ordures ménagères en €	
Résidence Principale 1 personne par foyer	93.04	
Résidence Principale 2 personnes par foyer	115.27	
Résidence Principale 3 personnes et plus par foyer	139.96	
Résidence Secondaire et gîte	93.04	
Résidence Secondaire pour les personnes dont la résidence principale est sur le territoire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin	46.53	
Agriculteur (personne cotisant à la Mutualité Sociale Agricole)	82.33	1 UB jusqu'à 2 actifs (UB : Unité de base) + 0.5 UB par actif supplémentaire
Ostréiculteur/Pêcheur/Artisan/Industriel	82.33	
Eleveurs de chevaux	82.33	
Activité tertiaire	82.33	1 UB jusqu'à 2 actifs + 0.2 UB par actif supplémentaire
Commerce/hôtel/restaurant	82.33	2 UB jusqu'à 2 actifs + 0.5 UB par actif supplémentaire

Camping collectif	31.07	x nombre d'emplacements
Maison de retraite	52.04	x nombre de lits
Camping dispersé – 3 mois	41.17	x par nombre d'installations (caravane, mobil-home, etc...)
Camping dispersé + 3 mois	93.04	x par nombre d'installations (caravane, mobil-home, etc...)
Camping dispersé + 3 mois T1 pour les personnes dont la résidence principale est sur le territoire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin	46.53	x par nombre d'installations (caravane, mobil-home, etc...)

- voter le montant de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères applicable aux industriels à savoir 90 €/ m³ enlevé à compter du 1er janvier 2014.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, décident :

- de maintenir le régime de la TEOM pour les communes de l'ancienne communauté de communes de Carentan en Cotentin ainsi que pour la commune de Houtteville,
- de maintenir le régime de la REOM pour les communes de l'ancienne communauté de communes de Sainte Mère Eglise ainsi que pour les communes de Montmartin en Gaignes et Tribehou,
- de voter les montants de la REOM applicables à compter du 1er janvier 2014 tels que présentés ci-dessous :

Catégorie	Montant redevance d'enlèvement des ordures ménagères en €	
Résidence Principale 1 personne par foyer	93.04	
Résidence Principale 2 personnes par foyer	115.27	
Résidence Principale 3 personnes et plus par foyer	139.96	
Résidence Secondaire et gîte	93.04	
Résidence Secondaire pour les personnes dont la résidence principale est sur le territoire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin	46.53	
Agriculteur (personne cotisant à la Mutualité Sociale Agricole)	82.33	1 UB jusqu'à 2 actifs (UB : Unité de base) + 0.5 UB par actif supplémentaire
Ostréiculteur/Pêcheur/Artisan/Industriel	82.33	
Eleveurs de chevaux	82.33	
Activité tertiaire	82.33	1 UB jusqu'à 2 actifs + 0.2 UB par actif supplémentaire
Commerce/hôtel/restaurant	82.33	2 UB jusqu'à 2 actifs + 0.5 UB par actif supplémentaire
Camping collectif	31.07	x nombre d'emplacements
Maison de retraite	52.04	x nombre de lits
Camping dispersé – 3 mois	41.17	x par nombre d'installations (caravane, mobil-home, etc...)
Camping dispersé + 3 mois	93.04	x par nombre d'installations (caravane, mobil-home, etc...)
Camping dispersé + 3 mois T1 pour les personnes dont la résidence principale est sur le territoire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin	46.53	x par nombre d'installations (caravane, mobil-home, etc...)

- de voter le montant de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères applicable aux industriels à savoir 90 €/ m³ enlevé à compter du 1er janvier 2014.

b) Signature de la convention TIPI (Titres Payables sur Internet)

Monsieur le Président informe qu'afin de répondre à la demande des usagers mais aussi d'améliorer le recouvrement, il est proposé d'élargir les modes de paiement de la redevance ordures ménagères et ainsi de mettre en place à compter de 2014 le paiement par Internet. Pour ce faire, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention d'adhésion avec la Direction Générale des Finances Publiques.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Président à signer une convention d'adhésion avec la Direction Générale des Finances Publiques.

4- Avenant marché fourniture colonnes de tri enterrées

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg de Sainte-Mère-Eglise, la Communauté de Communes de Sainte-Mère-Eglise a signé en novembre 2013 un marché de fourniture et de pose de 4 colonnes de tri enterrées avec la société CITEC pour 22 806 € HT.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à des remontées importantes d'eau par le sous-sol. Il est donc nécessaire d'équiper les colonnes enterrées de cuvelages spécifiques munis de tiges d'ancrage afin de stabiliser l'ensemble.

La plus value de ce cuvelage spécifique en lieu et place du cuvelage prévu initialement dans le marché s'élève à 624 euros HT. Ce qui porte le nouveau montant du marché à 23.430 € HT.

Les membres du conseil communautaire sont invités à autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Président à signer cet avenant.

5 - Service Tourisme

a) Nouveaux tarifs

Les deux bureaux d'accueil de l'office de tourisme de la Baie du Cotentin (Ste Mère Eglise et Carentan) sont équipés chacun d'une boutique. Certains produits peuvent être ajoutés ou supprimés en cours d'année. De plus, des changements de tarifs interviennent et il est nécessaire d'en délibérer.

Changements de tarifs : Les articles nommés ci-dessous ont changé récemment de tarif, leurs nouveaux prix de vente sont les suivants :

MODIFICATIONS	ANCIEN PRIX		Explication du changement	NOUVEAU PRIX	
	Prix HT (5,50%)	Prix TTC		Prix HT (5,50%)	Prix TTC
Circuit Amfreville FR et GB	4,74 €	5,00 €	Baisse du prix fournisseur	3,79 €	4,00 €
OREP Carte Jour J	3,79 €	4,00 €	Erreur dans tableau du conseil communautaire du 16 janvier 2014	3,98 €	4,20 €
Topoguide SME	11,37 €	12,00 €	Erreur dans tableau du conseil communautaire du 16 janvier 2014	3,79 €	4,00 €
Mémorial	Prix HT (5,50%)	Prix TTC		Prix HT (5,50%)	Prix TTC
Livre Plages du Débarquement en 6 langues	15,64 €	16,50 €	Hausse du prix fournisseur	16,11 €	17,00 €

- Ajout de nouveaux articles : les nouveaux articles proposés sont les suivants aux tarifs ci-dessous :

NOUVEAUX PRODUITS	Prix HT (20%)	Prix HT (5,50%)	Prix TTC
Criquets DMC sans plaquette (Carentan)	6,25 €		7,50 €
Criquets avec livret en FR et GB		8,53 €	9,00 €
Drapeaux à main en FR, US, GB, Canada, All, 70 ^{ème}	2,50 €		3.00 €
Drapeaux pavoisement (75x50 cm) FR, US, GB, Canada, All, Europe	8,33 €		10,00 €
Livre Ste Mère Eglise de M. Renaud	18,33 €		22,00 €

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- Voter les tarifs ci-dessus présentés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, adoptent les tarifs présentés ci-dessus.

b) Service billetterie de l'Office de tourisme

Les deux bureaux d'accueil de l'office de tourisme de la Baie du Cotentin (Ste Mère Eglise et Carentan) proposent à leurs visiteurs un service de billetterie.

Ce service s'effectue pour le compte des prestataires ci-dessous :

- Vedettes Jolie France Chausey : les deux bureaux d'accueil proposent toute l'année la réservation pour les traversées maritimes vers l'île Chausey.
- Cité de la Mer : les deux bureaux d'accueil proposent la vente de billets pour la Cité de la Mer.
- Par Douve et Marais : le bureau d'accueil de Ste Mère Eglise propose la réservation des promenades fluviales sur la Douve de mai à septembre.
- La Rosée du Soleil : le bureau d'accueil de Carentan propose la réservation des promenades fluviales sur la Taute de mai à septembre.
- A2 Parachutisme : le bureau d'accueil de Ste Mère Eglise propose les réservations pour les sauts en tandem en parachute pour les dates fixées au moment du 6 juin à Ste Mère Eglise ainsi que toute l'année sur l'aéroport de Maupertus.

Considérant la charge de travail et de responsabilité des agents de l'office de tourisme inhérente à la vente de ces billets, les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur la perception d'une commission de 10% au profit du service tourisme de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin sur la base des tarifs pratiqués par les prestataires susvisés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, acceptent la perception d'une commission de 10% au profit du service tourisme de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin sur la base des tarifs pratiqués par les prestataires susvisés.

c) Tarifs service billetterie- Manche Iles Express

Les deux bureaux d'accueil de l'office de tourisme de la Baie du Cotentin (Ste Mère Eglise et Carentan) proposent à leurs visiteurs la possibilité de réserver auprès de l'office de tourisme leurs traversées maritimes pour les îles Anglo-normandes toute l'année avec la société maritime Manche Iles Express.

Ladite société a communiqué ses tarifs 2014 déclinés en fonction des produits (à la journée, séjour avec nuitée, ...) et en fonction des cibles de clientèles (individuels, groupes, ...).

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur la perception d'une commission de 10% au profit du service tourisme de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin sur la base des tarifs ci-annexés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, acceptent la perception d'une commission de 10% au profit du service tourisme de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin sur la base des tarifs ci-annexés.

6 - Personnel :

a) Proposition de création d'un poste d'adjoint d'animation 1ere classe et suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'un agent de la communauté de communes a été admis en 2011 au concours d'adjoint d'animation territorial de 1^{ère} classe. Monsieur le Président ajoute que le bénéfice de son concours arrive à terme le 31 juillet 2014.

Au regard de ces éléments, le conseil communautaire est appelé à :

- DECIDER la création d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi d'adjoint d'animation territorial de 1^{ère} classe afin d'effectuer les missions d'animatrice à compter du 1^{er} avril 2014,
- DECIDER la suppression d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à la date de la nomination au grade d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe,
- AUTORISER le Président à prévoir les crédits budgétaires nécessaires au chapitre correspondant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDENT la création d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe afin d'effectuer les missions d'animatrice à compter du 1^{er} avril 2014,
- DECIDENT la suppression d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe à la date de la nomination au grade d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe,
- AUTORISENT le Président à prévoir les crédits budgétaires nécessaires au chapitre correspondant

b) Détermination du taux de promotion d'avancement de grade

Monsieur le Président informe l'assemblée, qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 récemment modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement.

Monsieur le Président précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Monsieur le Président rappelle qu'un agent éligible à l'avancement de grade n'est pas automatiquement promu puisque les propositions d'avancement établies pour la Commission Administrative Paritaire et la nomination de l'agent restent du seul pouvoir du Président.

Monsieur le Président précise que l'assemblée délibérante sera automatiquement informée des avancements de grade puisque ces derniers font l'objet d'une création et d'une suppression de poste.

Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose de :

- FIXER le taux de promotion d'avancement de grade à 100% pour chacun des grades du tableau des emplois de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- FIXENT le taux de promotion d'avancement de grade à 100% pour chacun des grades du tableau des emplois de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin

7 - Salon du Livre

a) Remboursement des frais de déplacement des auteurs

Afin de procéder aux remboursements des frais de transport des auteurs assistant au salon du livre qui se déroulera les 14 et 15 juin 2014 à Sainte-Mère-Eglise, Monsieur le Président propose d'arrêter les dispositions suivantes :

- 1 - Remboursement des frais kilométriques selon les conditions et les modalités de règlement des frais des personnels des collectivités locales et établissements publics : (Sur justification de la puissance fiscale du véhicule, copie de la carte grise) au-delà de 140 kilomètres parcourus (aller et retour) ;
- 2 - Remboursement de l'intégralité des frais SNCF sur présentation des justificatifs originaux ;
- 3 - Remboursement des frais annexes en dehors des frais kilométriques (notamment frais de péage, de stationnement, ...) sur présentation des justificatifs.

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à délibérer sur les modalités de remboursement des frais de déplacement des auteurs dans les conditions susvisées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, acceptent les modalités de remboursement des frais de déplacement des auteurs dans les conditions susvisées.

b) Tarif pour la présence de maisons d'éditions

Outre la présence d'auteurs individuels, des maisons d'éditions régionales sont conviées à ce salon. Cette présence ayant un caractère commercial, Monsieur le Président propose de voter un tarif forfaitaire de 300 € par maison d'éditions participante.

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à voter ce tarif dans les conditions susvisées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, adoptent le tarif forfaitaire de 300 € dans les conditions susvisées.

8 - Questions diverses

Madame LEBARBANCHON propose, à l'avenir, d'organiser les conseils communautaires à tour de rôle à Carentan et Ste Mère Eglise.

Monsieur DUPONT a entendu parler d'une commande d'enrobé à froid. Monsieur LACOTTE répond qu'un mail a été envoyé dans toutes les mairies il y a 2 semaines sollicitant leurs besoins en enrobé.